Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-213501646-20251218-2025_101-DE

DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE

Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ

Canton de Val-Couesnon

MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL

Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOULMER Jean-Claude

Présents : BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique, BATTAIS Dominique, MOUCHOUX Mickaël, HONORÉ David, BEAUCHER Jean-Luc, CHEVALIER Rémy, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian
Excusés : QUEVERT Emilie, NESTORET Steve, BINOIST Christophe
Absents : LE GALLAIS Julien, LE NABEC Marie-Laure
Monsieur PIOT Gaël a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	**Présents**	**Votants**
14	9	9

Date de la convocation
Le 11 décembre 2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24 décembre 2025

et publication le 19 décembre 2025

2025-101 : Acceptation d'un remboursement de l'assurance GROUPAMA suite à un dommage sur un poteau incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du montant de versement de l'indemnisation totale par la compagnie d'assurance GROUPAMA, suite aux dommages causés par un engin agricole, d'un tiers identifié, sur le poteau incendie situé au lieu-dit « la Maladrerie ».

Le Conseil Municipal, accepte le chèque d'indemnisation de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 4 372,80 € résultant des dommages chiffrés de l'expertise,

- selon le devis de remplacement du gestionnaire du réseau potable VEOLIA : 1311,84 €,
- et au titre du préjudice matériel : 3 060,96 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE MARCILLE-RAOUL (ILLE-ET-VILAINE)